

A propos de «L'Etat et les esclaves» de Blandine Barret - Kriegel

Défendre l'Etat ?

Il est de bon ton d'attaquer aujourd'hui l'Etat, de s'en prendre à ses défauts. Renversons cette façon de penser : Réhabilitons l'Etat ! Telle est la démarche que suit Blandine Barret-Kriegel dans *L'Etat et les esclaves*.^{*} Comment ? De deux façons : par la défense de l'Etat et par l'attaque des thèses anti-étatistes parmi lesquelles le marxisme est visé au premier chef. On peut ainsi résumer l'ordre de son argumentation. D'abord, défense de l'Etat. C'est la première partie consacrée à «l'Etat de droit». Il s'agit essentiellement d'un historique où Barret-Kriegel étudie quelques aspects de la formation de l'Etat en France de la fin du Moyen-Age à la monarchie absolue. La seconde partie, «l'Etat despote», est la plus importante, celle dans laquelle se précise réellement son propos. Pourquoi parler d'Etat de droit ? Et à quoi s'oppose-t-il ?

«L'Etat de droit»

Qu'entend l'auteur par «Etat de droit» ? Pour Barret-Kriegel, c'est la forme supérieure, suprême d'Etat ; elle n'en donne d'ailleurs de définition qu'abstraite, et non procédant de l'analyse de cas réels. C'est un Etat où le droit serait la seule forme de puissance, où la loi assujettirait étroitement la politique. Actuellement, remarque-t-elle, «la fonction législative est limitée à la justice.» Pour qu'il y ait «Etat de droit», il faudrait que «la politique devienne l'objet du droit et que les droits politiques soient juridifiés comme les droits individuels. Le droit doit devenir puissance et force. Faire de la politique un objet de droit, ceci n'est possible qu'à condition d'assujettir le pouvoir lui-même à la loi, de juridifier le propriétaire autant que la propriété, les puissances autant que la puissance». Sans se référer précisément à un modèle d'Etat qui aurait eu de telles caractéristiques, l'auteur fonde cependant sa définition sur un moment dans l'histoire de l'Etat en France : celui où, à la fin du Moyen-Age, les légistes édifient une notion du pouvoir politique qui ne se veut ni basée sur la force militaire, ni sur l'appropriation des hommes assimilés aux choses. Mais dans quel contexte de contradictions politiques, sociales ? Dans quelle perspective le font-ils ? Idéalisant quelque peu la période, l'auteur efface tout le contexte de crises, de ruptures qui marque la fin de la société féodale. N'est-ce pas des guerres — guerres intérieures et guerres de conquête — et de leurs besoins que naît l'Etat ? N'est-ce pas de la nécessité de prélever l'impôt pour mener à bien les guerres que naît cet appareil administratif centralisé ?

N'est-ce pas sur la répression du peuple et en particulier des révoltes paysannes que s'expérimente cet appareil d'Etat ? L'auteur n'en dit mot et établit ainsi une sorte de continuité apparente entre les idées oubliées de ces légistes et la renaissance du problème des droits de l'homme.

L'Etat despote

Avec la deuxième partie du livre, s'ouvre la critique de «l'Etat despote», terme sous lequel l'auteur désigne à la fois les Etats fascistes de type hitlérien, la conception marxiste de l'Etat et tous les Etats s'en réclamant. Remarquons tout de suite la méthode : il ne paraît pas utile à B.Barret-Kriegel de discuter, étayer cette assimilation ; la chose paraît comme entendue, le débat dépassé. D'analyse rigoureuse, serrée des allusions à «l'économisme» ou à «la dernière instance», des clins d'œil au lecteur pour évoquer la formule maoïste «servir le peuple», voilà tout ce que nous trouvons en guise d'analyse du marxisme. L'attitude est révélatrice d'une tendance qui paraît aujourd'hui considérer comme évident, admis que le marxisme serait bon pour les oubliettes, historiquement mort. Ce qu'il faudrait préciser que l'auteur arrive à démontrer. Et c'est là que le bât blesse.

L'a-priori dont part l'auteur est le suivant : comme les juristes français ont construit la notion d'Etat de droit, les romantiques allemands auraient fondé l'Etat despotique, conception reprise par Marx et qui conduit droit au goulag.

Des éléments sur lesquels s'appuie B.Barret-Kriegel, on peut dégager trois principaux arguments.

Marx romantique

Premier argument : la filiation de Marx et des romantiques allemands. Sur quoi se fonde-t-il ? Essentiellement sur le fait que la période où ils forment leur pensée est la même. C'est celle où, contre l'Empire napoléonien français, et son code civil, ses règles étatiques, des philosophes allemands comme Fichte invoquent les lois naturelles germaniques, opposent à la notion d'Etat celle de nation, celle de force et de droit de conquête.

«Il faut que la politique devienne notre religion» proclame Feuerbach. Pour établir cette filiation, B.Barret-Kriegel affirme que jusqu'à présent, on a fait un contre-sens total dans la pensée de Marx : la démonstration est plus que rapide (quelques lignes) et voici affirmé successivement

que Marx n'a pas subi l'influence de Hegel, comme on le croit, mais celle de Feuerbach : «Marx s'est imprégné de cette religiosité» propre à Feuerbach, dit-elle. Et elle veut en donner pour preuve, écartant tout autre texte et notamment ses œuvres de maturité, une citation extraite de la *Question juive*, écrite 5 ans avant le *Manifeste Communiste* : «L'Etat est, vis-à-vis de la société civile, aussi spiritualiste que le ciel l'est vis-à-vis de la terre». Que veut dire Marx dans cette citation sinon, comme il le développera plus tard, évoquer les rapports de l'infrastructure et de la superstructure ? Curieux procédé en tout cas que celui qui consiste à aller chercher dans une de ses toutes premières œuvres, une image, sans la rapporter à ce qui fait vraiment le fond de sa pensée ? Il est pour le moins peu convaincant d'en conclure que Marx ne serait pas ce que l'on croit, en clair ne serait ni matérialiste ni dialectique. Et fonder là-dessus la filiation de Marx et des romantiques allemands ne paraît pas plus sérieux.

Pour B.Barret-Kriegel, s'il y a négation de la politique chez Marx, c'est qu'elle n'est qu'illusion, apparence ; on pourrait s'attendre à ce que les interprétations économistes du marxisme, notamment la théorie du reflet (la politique, les idées sont un pur reflet de l'économique) soient ici à juste titre critiquées. Mais ce n'est pas le propos. L'attaque portée au marxisme est beaucoup plus indirecte : «Marx consciemment calque la division de l'Etat et de la société qui produit la politique sur la division théologique de la cité céleste et terrestre». En clair, pour l'auteur, il n'y aurait pas de politique chez Marx car sa pensée serait au fond de type religieux. Là encore, le procédé est peu convaincant. Mais l'évocation de *La Question Juive* fournit aussi à l'auteur son argument central : les droits de l'homme.

Les droits de l'homme

«Pour les marxistes, les droits sont formels, sont un luxe inutile ou un archaïsme épuisé», affirme B.Barret-Kriegel de façon péremptoire. Là encore, le débat est considéré comme tranché avant d'être traité. Mais qu'entend-elle ici par «les marxistes» ? Peut-on considérer que l'absence des libertés démocratiques fondamentales dans les pays de l'Est et notamment en URSS, l'envoi systématique des opposants en asile psychiatrique soit un élément constituant le socialisme ? Tel est, après bien d'autres, le raisonnement implicite de l'auteur. Ainsi, l'exemple de

l'URSS sert de repoussoir au socialisme, sans que l'analyse de la nature réelle du régime en place en Union Soviétique et dans les pays de l'Est soit effectuée, sans que cet Etat soit désigné pour ce qu'il est en réalité : un Etat dominé par une nouvelle bourgeoisie, qui a dépossédé la classe ouvrière et le peuple de leurs droits de décision politique et par conséquent des moyens de l'exercer : droit d'expression, d'organisation, de réunion etc.

Mais par cette allusion aux droits de l'homme pour «les marxistes», B.Barret-Kriegel n'interpelle pas seulement ceux pour qui, en URSS, en Pologne ou Tchécoslovaquie, le bilan continue à être globalement positif et à s'appeler socialisme ; elle interpelle aussi ceux qui précisément ne croient pas à cette fatalité du goulag et cherchent à quelles conditions le socialisme peut être réellement l'expression des décisions du peuple, dans tous les domaines vitaux. Condition politique, d'abord — et elle est essentielle : c'est celle que le pouvoir soit effectivement celui du peuple et que la politique suivie réponde effectivement à ses intérêts, en soit l'expression. Mais l'exercice des droits politiques, la garantie des droits d'expression ou d'organisation, tout en étant la base essentielle de l'exercice de la démocratie socialiste ne sauraient être considérés comme les seules conditions. Il est en effet clair que sans garantie codifiée des droits individuels, notamment au niveau de la justice, les droits politiques peuvent eux-mêmes être menacés.

Ces problèmes, B.Barret-Kriegel ne les soulève pas. Le seul argument qu'elle apporte à sa thèse de l'indifférence du marxisme à l'égard des droits de l'homme, elle le cherche dans Marx (*La Question Juive*) : «Les droits de l'homme distincts du citoyen ne sont rien d'autre que les droits des membres de la société bourgeoise». B.Barret-Kriegel en conclut que puisque Marx est contre la société bourgeoise, et contre la distinction droits de l'homme/droits du citoyen, il est contre les droits de l'homme. «L'anti-juridisme de Marx ne serait pas véritablement original, s'il n'y devenait une remise en cause de la doctrine des droits de l'homme». Or quel est le raisonnement de Marx dans *La Question Juive* ? Il ne s'agit pas pour lui de nier les droits de l'individu mais de montrer que c'est le propre de la société bourgeoise d'effectuer cette séparation entre droits de l'homme et droits du citoyen. En examinant les principaux articles de la Constitution française de 1793, il montre notamment comment les droits inscrits dans ce

texte sont l'expression juridique d'une société fondée sur la propriété privée et qui a besoin contrairement à la société féodale que les hommes soient considérés comme individus séparés, libres, égaux pour être soumis au salariat. C'est donc à un dépassement des apparences contenues dans la loi bourgeoise à une restitution de son fondement (le capitalisme) que Marx se livre dans ce texte et non à une condamnation des droits de l'homme. Mais B.Barret-Kriegel n'en est pas à une approximation près lorsqu'il s'agit du marxisme.

Sont ainsi en place les principaux éléments sur lesquels l'auteur appuie sa condamnation du marxisme et les deux derniers chapitres y sont consacrés. De la prétendue filiation de Marx et des romantiques allemands, on passe à l'assimilation de leurs thèses. Ainsi, sans aucune démonstration, on voit le marxisme devenir un système où le nationalisme fait figure de force centrale de cohésion, où la guerre et la violence apparaissent comme des valeurs. De même, le marxisme lui-même dont l'auteur a cru prouver l'absence de pensée politique devient «la sécularisation d'une foi qui se donne pour une science». Enfin, de la dénonciation par Marx des illusions juridiques bourgeoises, un nouveau pas est franchi. Il y a, dit l'auteur, «déplacement des techniques d'autorité, de puissance de l'objet juridique» vers le «contrôle d'opinion», vers «la manipulation de l'opinion tenue pour l'action politique par excellence».

Utilisation de citations dénaturées, coupées de leur contexte, élimination systématique des textes centraux de Marx, assimilations de pensées sur la seule base de leur caractère contemporain, et le plus souvent vagues allusions à un marxisme qu'il ne serait même plus la peine de citer et de prendre en compte... *L'Etat et les esclaves* est typique de cette remise en cause du marxisme à laquelle on tente aujourd'hui de nous habituer.

«Etat de droit» ? ou «Etat despote» ? Telle est, pour B.Barret-Kriegel, l'alternative du monde d'aujourd'hui, celle dans laquelle elle enferme tout choix de société.

Les «esclaves» ? Il n'en est guère question. Changer de société, briser tous les mécanismes d'oppression, construire une société véritablement socialiste ? La perspective, elle aussi, en est absente, et c'est, avec le marxisme, celle que nous devons rétablir.

Annie COSSIN

* *L'Etat et les esclaves*, Blandine Barret-Kriegel, chez Calman-Lévy